

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

# L'ETUDIANT

REVUE MENSUELLE

F. A. BAILLAIRGÉ, P<sup>TR</sup>E

PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

ABONNEMENT - \$1.00 par année. ( Pour la jeunesse, les instituteurs et les jeunes filles, \$0.50 )  
 Les abonnements datent du 1er janvier. On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration de *L'Etudiant* à F. A. BAILLAIRGÉ, P<sup>TR</sup>e, au Collège Joliette, à Joliette, P. Q. Canada. 4 centins le numéro.

## Le " Glaneur "

Tel est le titre d'une revue mensuelle nouvelle publiée à Lévis. La presse lui fait bon accueil. Nous ferons connaître les conditions d'abonnement dès que nous aurons reçu le numéro prospectus.

## Errata

Page 153. Lisez " Jean. B. Morin mission. colonisateur. "

156 Lisez, : " Le Collège de l'Assomption n'a jamais eu autant de élèves présents (300) que cette année.

## En vente au bureau de " L'Etudiant " :

DICTIONNAIRE DES VERBES IRRÉGULIERS par F. A. B. ... ..	\$0.25
COUPS DE CRAYON par F. A. B. ....	25
HISTOIRE D'UN ÉTABLISSEMENT PAROISSIAL par le Révd Th. Provost ... ..	25
DICTIONNAIRE DES HOMONYMES par Chs Baillaigé ... ..	1.00
HYGIÈNE DU DR DESROCHES... ..	50
RIS ET CROQUIS de Chs Ducharme... ..	75
LA NATURE, LA RACE ET LA SAKTÉ par F. A. B. ... ..	15
NOTES DE VOYAGE, de J. P. Tardivel ...	75

Abonnez-vous à la FAMILLE.



ON recevra à ce bureau, jusqu'à Vendredi, le 21ème jour de Novembre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription " Soumission pour le bassin de radoub de Kingston, " pour la fourniture, l'installation, l'achèvement complet et en bon état de fonctionnement, du système de pompes se rapportant au bassin de radoub qui est en voie de construction, à Kingston, Ontario, suivant les conditions et stipulations énoncées dans la formule de soumission et conformément au plan qui y sera attaché ; on pourra obtenir des formules de soumission, sur demande, au bureau du soussigné, Ottawa, et chez M. W. O. Strong, ingénieur résident, 30, rue Union, Kingston, Ontario.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qui y sera inscrit, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics ; ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL.

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }  
 Ottawa, 23 Octobre 1890.